

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 février 2025, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 18h00.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

monsieur Patrick Côté, conseiller district #2, arrivé a 18h04

Les membres présents forment le quorum.

Absents :

monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,

Sont aussi présents :

Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Carole-Anne Plouffe, greffière adjointe
Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 18h00 et présidée par le maire, monsieur Stephen Matthews, qui constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des *articles 152 et 156 du Code municipal du Québec*. Madame Carole-Anne Plouffe, note le procès-verbal de la réunion.

2.

2025-02-R029 ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Fournier
appuyé par Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.

2025-02-R030 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Decoeur
appuyée par Jessica Larivière

et résolu

QUE le conseil de Saint-André confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Paula Knudsen, directrice générale et Stephen Matthews, maire, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 18h04 pour se terminer à 18h04.

2025-02-R031

8.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Fournier
appuyé par Jacques Decoeur

et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 18h05 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

Paula Knudsen,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Stephen Matthews,
Maire